

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 MARS 2011

L'an deux mille onze et le vingt quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 18 mars 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESQUIREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER, Benoit THIBAUT, Eric GALLY, Olivier CATEL-DOBEL, Estelle CLEUET, Corinne BOUCHARD, Philippe BARBIER,

Absents excusés : Mmes & Mrs Jacques-Marie GORET, Bernadette PATTE, Sandrine DESSEAUX, Frédéric TOUTLEMONDE et Danielle LEMAY.

Pouvoir : Mme Bernadette PATTE a donné pouvoir à Mme Françoise GAUTHIER. Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

1/ FINANCES COMMUNALES :

• **Compte Administratif & compte de gestion 2010 – budget Lotissement :**

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
résultat 2010	-6.425,49 €	résultat 2010	+ 37.788,03 €
report 2009	-	report 2009	- 55.694,64 €
à reporter en 2011	- 6.425,49 €	à reporter en 2011	- 17.906,61 €

Reste à régler le solde des travaux SCREG, des honoraires du géomètre, et à encaisser une vente de terrain (23.830€) ainsi que la sub. Du Département sur l'éclairage (1.620€)

Toutes les explications sur les chiffres ayant été données, le Maire s'étant retiré, **le Conseil approuve à l'unanimité les comptes Lotissement 2010.**

Compte administratif & compte de gestion 2010 – budget communal :

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
résultat 2010	+ 64.804,57 €	résultat 2010	+ 16.545,49 €
report 2009	+ 130.412,83 €	report 2009	- 44.340,93 €
à reporter en 2011	+ 195.217,40 €	à reporter en 2011	- 27.795,44 €

Toutes les explications sur les chiffres ayant été données, le Maire s'étant retiré, **le Conseil approuve à l'unanimité les comptes Commune 2010.**

En présence du Maire, **le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2010 Lotissement et Commune** du Trésorier, M. Bécourt, qui concordent en tous points avec les comptes administratifs ci-dessus.

• **Affectation du résultat – budget communal** : Considérant le déficit d'investissement 2010 ci-dessus, le Maire propose de prélever 27.795,44€ de l'excédent de fonctionnement s'élevant à 195.217,40 € pour couvrir ce besoin de financement et d'affecter le solde soit 167.421,96€ en report de fonctionnement. **Adopté à l'unanimité.**

• **Dossiers subvention DETR & réserve parlementaire (SDTIL) – vitraux église :**

Le devis de juin 2010 a été actualisé et complété pour la réfection complète des vitraux de la façade de l'église : il s'élève à 14.839,90€ht soit 17.748,52€ttc. Le Maire propose de solliciter la DETR (ancienne DGE) ainsi que la réserve parlementaire auprès des Sénateurs ou du Député. La décision de réaliser l'ensemble ou une partie des travaux sera prise après notification des décisions quant à ces demandes. **Accord unanime des Conseillers.**

• **Contrôle annuel paratonnerre – choix du prestataire** : Quatre devis ont été établis pour le contrôle annuel des installations : Veritas (90€ht) Mamias (115€ht) Paschal (120€ht) et BCM (160€ht). La Sté Veritas effectue déjà le contrôle des installations électriques de la commune (dont le parafoudre) et l'ent. Paschal celui de l'horloge et cloches de l'église.

Le Conseil retient la proposition la moins disante de la Sté VERITAS et autorise le Maire à signer le contrat avec cette société.

Il est signalé un dysfonctionnement des sonneries de l'angélus et des tintements intermédiaires.

- **Feu d'artifice** : Le Maire présente la proposition établie par M. Vano-Thievet, artificier Lacroix-Ruggieri pour une composition équivalente à celle de 2010 – **coût 2.150€ttc tir et assurances comprises** – 5 bombes sont offertes. **Accord du Conseil.**

- **Indemnité de fonction d'Adjoint** : Le Maire communique le courrier de Jacques-Marie GORET, 1^{er} adjoint, qui demande la suspension du versement de l'indemnité qui lui a été accordée en séance du 22/04/2008, son emploi ne lui permettant plus d'avoir la même disponibilité pour la commune. Pour mémoire, l'indemnité de fonction de Maire avait été répartie pour 3/4 au Maire et 1/4 au 1^{er} Adjoint, titulaire d'une délégation. **Le Conseil donne son accord à l'unanimité** et charge le Maire de voir sous quelles conditions une indemnité peut être accordée aux élus.

- **Location illuminations fin d'année** : le contrat de location établi par M. Leloup pour les illuminations «traversées de route» peut être renouvelé dans les mêmes conditions pour les trois années à venir – **coût 265€ht par traversée soit 950,82€ttc/an Accord du Conseil.**

- **Don aux villes et collectivités sinistrées du Japon** : Le Maire a été sollicité par l'association «Carrefour des Communes» de Montlhéry (91). Le Conseil propose au Maire de voir avec l'Association des Maires de la Somme si une action similaire n'est pas déjà organisée. La décision sera prise lors de la prochaine réunion.

2/ MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIER : Le syndicat intercommunal pour l'Energie dans la région du Santerre et de la Vallée de la Luce a décidé en Comité du 24/11/10 de modifier ses statuts par l'ajout de compétences optionnelles (éclairage public + signalisation lumineuse + maîtrise de la demande en énergie + distribution de chaleur ou de froid + communications électroniques + systèmes d'information géographique). Cette décision doit être ratifiée par chacune des communes adhérentes. Ces compétences ne seront en aucun cas obligatoires et les communes devront prendre une délibération expresse pour transférer au SIER l'une de ces compétences. **Le Conseil approuve ces nouveaux statuts.**

3/ QUESTIONS DIVERSES :

- M. Thibaut a été interpellé pour les nuisances occasionnées dans le voisinage par les ruches de M. Martin ; le Maire communique les informations obtenues et la réglementation en vigueur qui confirment que les installations de ce dernier y sont conformes. M. Damay confirme ces nuisances et que les riverains craignent pour leurs enfants.

- La vitesse excessive des véhicules dans le village, rues d'Hangest et de Pierrepont pose problème. Plusieurs solutions dissuasives sont évoquées : coussins berlinois, cinémomètre, aménagements de chaussée, pose de feux rouges avec radars, pose de stop aux croisements – chacune d'entre elles présente des inconvénients et aucune ne semble satisfaisante. Conseil sera pris auprès de la DDTM (DDE), ces aménagements se faisant sur des routes départementales, l'agence routière est du Conseil général devra être consultée au préalable. M. le Maire tentera d'obtenir temporairement la pose d'un cinémomètre mobile pour observer la réaction des véhicules.

- Aménagements chemin du tour de ville : les réseaux sont posés, la voirie bien avancée. Cinq constructions sont prévues, les permis accordés. Le Maire demande aux Conseillers de réfléchir à la dénomination de cette nouvelle voie.

- Des dégradations de l'enduit bi-couche de la rue de Villers sont signalées par M. Thibaut. Une reprise partielle devra être envisagée.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le. 25 mars 2011

Le Maire,

